

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources Question écrite n° 61665

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la situation financière de ces dernières. Lorsque le handicap résulte d'un accident, les victimes peuvent opter pour une indemnisation attribuée en fonction du degré du handicap sous forme de capital ou sous forme de rente. Plus de 90 % d'entre elles choisissent le capital. Or, à terme, le capital s'amenuise et certaines se retrouvent sans ressources. Aussi il lui demande s'il ne serait pas opportun d'introduire dans la future loi d'orientation en faveur des personnes handicapées une disposition imposant la rente comme forme d'indemnisation, comme cela se pratique pour les victimes d'accidents du travail. Il la remercie pour sa réponse.

Données clés

Auteur: M. Jean-François Chossy

Circonscription : Loire (7e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 61665

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3199